

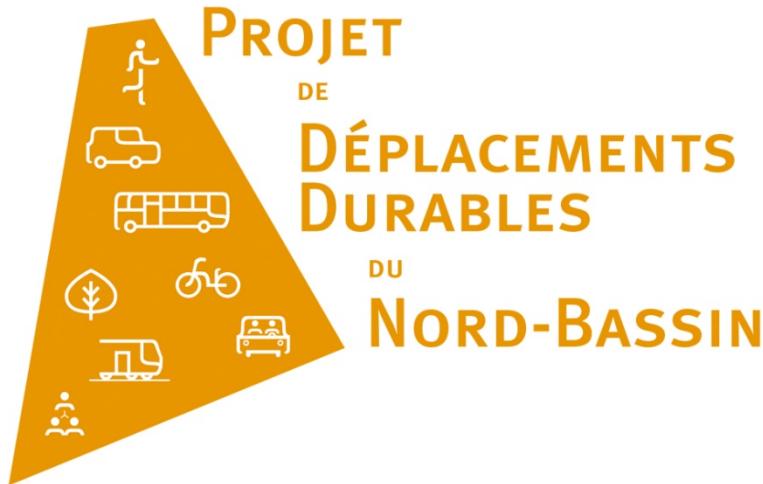


Jeudi 17 mai 2018 – Andernos-les-Bains

# PROJET DE DÉPLACEMENTS DURABLES DU NORD BASSIN

## RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE





## INTRODUCTION

Jean-Yves ROSAZZA, *Maire d'Andernos-les-Bains*

Alain RENARD, *Vice-Président du Département*

Jean-Guy PERRIERE, *Vice-Président de la COBAN*

Anne-Laure FABRE NADLER, *Vice-Présidente du Département*

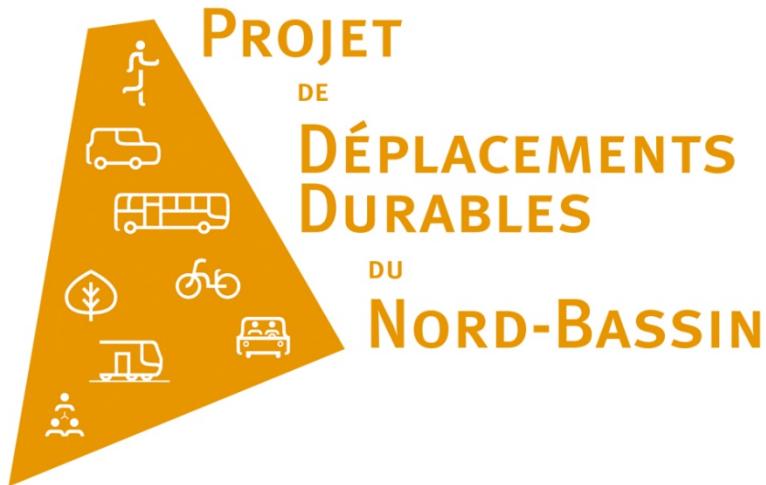
# ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation de la concertation préalable
- 2) Présentation du projet de déplacements durables du nord Bassin et des 3 scénarios proposés à la concertation
- 3) Échanges (1h00) et conclusion

---

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018





## INTERVENTION – LE RÔLE DU GARANT

Hélène SARRIQUET, *Garante de la concertation préalable nommée par la Commission nationale du débat public*

# UNE CONCERTATION AVEC UN GARANT

- Etymologie de la concertation: **action de plusieurs personnes pour s'accorder en vue d'un projet commun**
- Participation du public au processus décisionnel
- Démarche mondiale:
  - \* 1982 charte mondiale de la Nature
  - \* 1992 convention de Rio
  - \* 1998 convention d'Aarhus
- L'expérience montre que **les procédures participatives les plus formalisées nécessitent l'intervention d'un tiers extérieur aux parties prenantes pour garantir leur bon déroulement et les rendre efficaces.**
- Désignation du 6 septembre 2017 de la CNDP, **à la demande du Conseil départemental de la Gironde :**
  - La garante titulaire : Hélène Sarriquet
  - L'appui de Jean-Marc Rebière

# LA CNDP: VECTEUR DE LA CONCERTATION

- Crée en 1995 par la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement-Barnier, devenue Autorité Indépendante en 2002 avec la loi sur la démocratie de proximité, la CNDP est présidée depuis mars 2018 par Mme Chantal Jouanno.
- **Sa mission: veiller au respect de la participation du public** au processus d'élaboration des projets (aménagements, équipements ou opérations) ayant des impacts significatifs sur l'environnement.
- **L'objectif est d'informer les citoyens, de favoriser la participation du public aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement** et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision.

# LE GARANT, ACTEUR ACTIF DU PROCESSUS DE CONCERTATION

- **Personnage incontournable de la concertation, le garant veille notamment au bon déroulement de celle-ci.**
- **Sa mission concerne les modalités de la concertation, jamais le projet. Il n'est pas là pour valider tel ou tel scénario, ni pour prendre partie.**
- **Il ne se substitue pas au Maître d'Ouvrage pour faire accepter son projet.**
- **Il travaille en confiance avec la personne publique responsable de la concertation, afin de permettre d'adapter au mieux les dispositifs d'information et de participation des citoyens:**
  - AVANT: c'est le travail de préparation de la concertation
  - PENDANT: déroulement de la concertation
  - APRES: c'est la phase de la restitution

# LES 4 MISSIONS FONDAMENTALES

- Il est garant:

## AVANT

- 1) **de la qualité, de l'intelligence, de la sincérité des informations**, et de l'adéquation des outils et supports de décisions: phase de pré-concertation avec les acteurs publics et associatifs d'octobre 2017 à janvier 2018, dossier de concertation...
- 2) **des modalités de participation du public** : définition du calendrier (1 mois et demi), méthodes et outils de participation (4 pages en boîte aux lettres, exposition, affiches...) permettant la participation continue de tous les publics concernés (réunions publiques, ateliers participatifs ouverts, ateliers ciblés...),  
**soit 15 temps d'échanges prévus pour le projet de déplacements durables du nord Bassin**

# LES 4 MISSIONS FONDAMENTALES

## PENDANT

- 3) des caractéristiques et de la pertinence des outils d'expression du public**  
(pour poser des questions et formuler des observations ou des propositions alternatives): registres dans chacune des 8 communes et pendant les réunions publiques, site gironde.fr...
- 4) de la qualité d'écoute du porteur de projet et des réponses apportées aux questions posées par le public.**

Ce sont les fonctions d'observation, de rappel du cadre et, si besoin est, de recours.

La garante veille à ce que le public soit bien informé.

# LE GARANT : UN ACTEUR PERMANENT

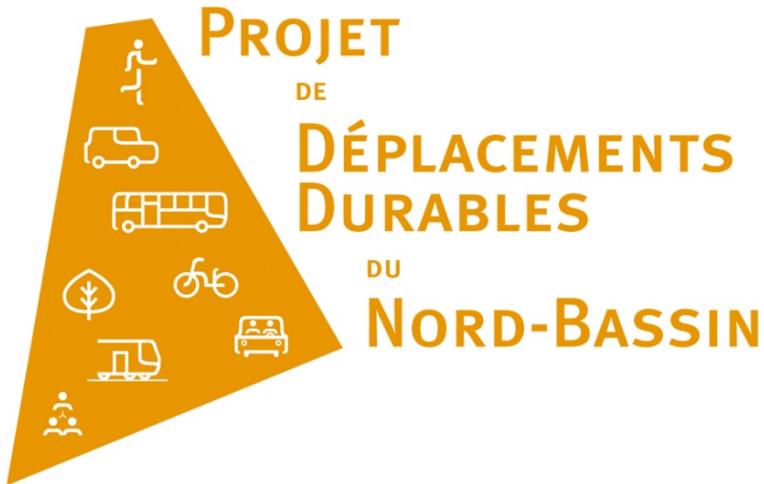
APRES: c'est la fonction de rendre compte

- **À l'issue de la concertation, la garante rédige un bilan de la concertation préalable** qui retrace les différents temps et les conditions de déroulement de la concertation, évaluant la concertation sur la manière dont elle a été menée, non sur le contenu des scénarios.
- Le rapport de la garante répond à 4 questions:
  - le public a-t-il été suffisamment informé?
  - a-t-il pu s'exprimer?
  - a-t-il obtenu les réponses à ses questions?
  - la concertation a-t-elle permis de mettre en exergue des points de convergence et de divergence?

# LES ENGAGEMENTS DU GARANT

## RESPECTER:

- **les principes d'une démarche de concertation :**
  - argumentation et transparence
- **et les valeurs propres à sa fonction :**
  - neutralité, indépendance et réserve
  - égalité de traitement
- **Dans l'exercice des fonctions, appui et soutien de Jean Marc Rebière et de la CNDP.**
- **Demande, si besoin est, d'expertises complémentaires.**



## PRÉSENTATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Renaud DUPUY, *Directeur de NEORAMA*

# LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Du 14 mai au 30 juin 2018, la concertation préalable vise à :

- **informer le public** sur les données du projet
- **recueillir les observations** qu'il suscite
- **faire émerger des propositions** pour l'enrichir

Elle doit permettre :

- 1) d'informer sur le projet** (objectifs et caractéristiques, avancée des études, scénarios soumis à la concertation)
- 2) d'organiser le partage d'informations et l'écoute des avis exprimés**
- 3) de recueillir, tout au long des études, des avis sur l'opportunité du projet**, ses enjeux socio-économiques, ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- 4) d'associer le public** à l'élaboration du projet
- 5) de débattre sur les modalités d'information et de participation du public** à l'issue de la concertation préalable
- 6) de faire connaître les décisions prises sur le projet** afin de favoriser la participation des acteurs et du public

---

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018



# LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

- **15 temps de concertation seront organisés du 14 mai au 30 juin** pour permettre à chacun de s'informer, s'exprimer et participer à l'élaboration du projet.
- **2 réunions publiques d'ouverture** pour poser le cadre de la concertation préalable.
  - **Information et expression du public** sur le projet et les modalités de concertation.
  - Elles sont prévues sur le même format (2h) :
    - Un temps de **présentation du projet, des scénarios et des modalités de la concertation**
    - Un temps **d'expression du public** : formulation de questions et avis
- **Biganos le 15 mai à 18h30 et Andernos-les-Bains le 17 mai à 18h30.**

---

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018



# LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

- **5 temps d'échange** avec les habitants :
  - 29 mai à 16h à la gare de Biganos
  - 31 mai à 16h à la gare de Marcheprime
  - 4 juin à 14h à la mairie de Lège Cap-Ferret
  - 6 juin à 14h à la salle des fêtes de Mios – *Atelier à destination des personnes âgées*
  - 23 juin à 11h sur l'esplanade Dartiguelongue à Arès

---

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018



# LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

- **2 ateliers participatifs** ouverts au grand public permettront de hiérarchiser les scénarios du PDDNB.
  - Pour chaque scénario :
    - Un temps de présentation
    - Un temps d'échange et de questions
    - Un temps de hiérarchisation
    - Un temps de débat final
- **Lanton le 30 mai à 18h30 et Audenge le 14 juin à 18h30.**
- **Un questionnaire** permettra de recueillir **l'avis des habitants** du territoire sur les **pratiques de déplacement** et sera mis à disposition du public dans les mairies du territoire ainsi que sur le site du département.

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018



# LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

- Un dispositif dédié aux **publics spécifiques** :
  - Avec **les scolaires** le **22 mai** au **lycée d'Arcachon-les-Bains** et le **24 mai** au **collège d'Audenge**
  - Avec **les entreprises** le **28 mai** à **Audenge**
  - Avec **les personnes en insertion sociale** le **5 juin** à **Biganos**

---

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018



# LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

## ■ 2 réunions publiques de clôture

- Restitution au public de la synthèse des ateliers participatifs, des temps d'échanges et informations recueillies
- Information sur l'état d'avancement du projet et les évolutions pressenties
- Réponse aux questions et recueil des réactions et avis

## ■ Elles se dérouleront sur le même format :

- Présentation de **la synthèse des ateliers participatifs**
- Un temps d'**expression du public**

➤ **Audenge le 27 juin à 18h30 et Arès le 29 juin à 18h30.**

---

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018



# LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Durant toute la période de la concertation, le public peut formuler ses avis, questions et propositions:

- **Via une rubrique participative** sur le site du Département: [gironde.fr](http://gironde.fr)
- **Sur les registres** dans chaque mairie du territoire
- **Via un questionnaire** mis à disposition du public en version papier dans les mairies du territoire et en version numérique sur la page dédiée au projet du site [gironde.fr](http://gironde.fr)
- **Auprès de la garante:**
  - par voie électronique: [helene.sarriquet@garant-cndp.fr](mailto:helene.sarriquet@garant-cndp.fr)
  - ou postale: *Département de la Gironde – Direction des Infrastructures – à l'attention de Madame Hélène Sarriquet – Garante de la concertation pour le PDDNB – Esplanade Charles de Gaulle – 33074 Bordeaux Cedex*

---

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018



# LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

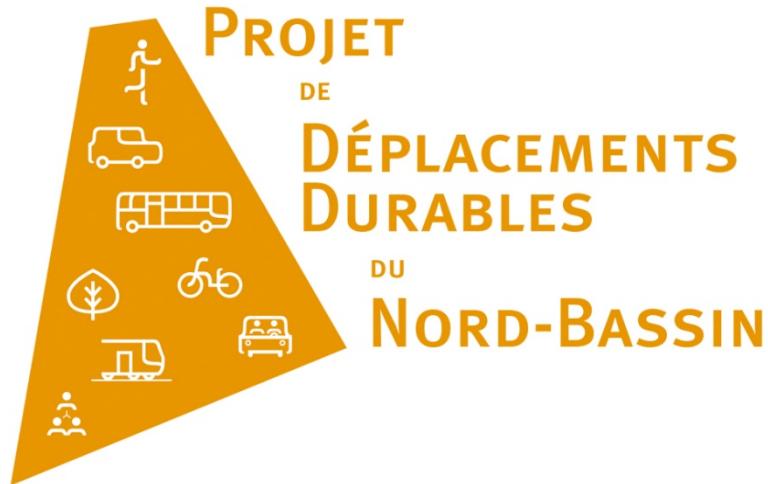
## ■ À l'issue de la concertation :

- Dans un délai d'un mois après la fin de la concertation, la garante établira un bilan de celle-ci et résumera la façon dont elle s'est déroulée.
- Le document sera transmis à la CNDP, aux porteurs de projet puis rendu public sur le site internet dédié au projet.
- Seront publiées sur le site internet dédié au projet les mesures jugées nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.  
(Dans un délai de deux mois après la publication du bilan)

---

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018





## PRÉSENTATION DU PROJET

Alain LEDUC, *Chef de projet*  
*Département de la Gironde*

# 3 SCÉNARIOS PROPOSÉS

## pour faire évoluer le système des mobilités

- **Élaborés en association étroite avec les collectivités partenaires :**
  - Le Département de la Gironde
  - La COBAN (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord)
  - La Région Nouvelle-Aquitaine
  - Les 8 communes concernées : Lège Cap-Ferret, Arès, Andernos-les-Bains, Lanton, Audenge, Biganos, Marcheprime et Mios
  - Le SYBARVAL
- **Élaborés sur la base :**
  - Des études de diagnostic réalisées entre 2017 et 2018
  - De la phase de pré-concertation avec les acteurs (octobre 2017-janvier 2018)
  - Des 2 schémas « mobilités » et « modes doux » de la COBAN

---

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018



# LE NORD BASSIN, UN TERRITOIRE SINGULIER

- **Evolution population** : +12% en 5 ans (2008-2013) / Gironde + 6%, France +2,5%, Scot +9%
- **Tourisme** : population triple l'été, 44% des résidences secondaires et 55% hébergements marchands du Barval
- **La richesse de son environnement** : le bassin, la forêt, les milieux naturels, les loisirs



domaine de Cérites-et-Graveyron - © Département Gironde / Paul Robin



Sud-Ouest - Andernos



Biotope - Etudes pour Département de la Gironde

# UN SYSTÈME DES MOBILITÉS, C'EST: une combinaison de plusieurs besoins / usagers / usages

- Activités professionnelles (déplacements domicile – travail et professionnels)
- Transports logistiques, livraisons,
- Etudiants, collégiens, lycéens
- Personnes en insertion (professionnelle, ...)
- Personnes âgées,
- Personnes handicapées, à mobilité réduite, mal-voyants, ...
- Vacanciers, (déplacements de loisirs, ...)
- **Et, la prise en compte de la vulnérabilité de certains usagers**

# UN SYSTÈME DES MOBILITÉS, C'EST: une combinaison de plusieurs modes de déplacement

- **Des transports collectifs :**
  - Ferrés : train, TER, tramway, métro, ...
  - Routiers : cars, bus, navettes
  - De proximité : transport à la demande
- **Des déplacements actifs :**
  - La marche, vélos, rollers, skate, ...
- **Des déplacements motorisés (et, principalement individuels)**
  - Voitures
  - 2 roues (motos, scooter)
  - Poids lourds, transport de marchandises et transport de matières dangereuses
- **Des modes de déplacements plus ou moins vulnérables**

---

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018



# LE SYSTÈME DES MOBILITÉS EXISTANT, C'EST: une combinaison de plusieurs solutions de déplacement



## Train Express Régional :

- . Ligne 32 (Bordeaux – Arcachon)
- . 2 pôles d'échanges (Gares)

## Bus TransGironde :

- . Ligne 601 (Lège – Bordeaux)
- . Ligne 610 (Lège – Belin Beliet)

## Transport à la demande (TAD)

## Covoitage :

- . 12 aires en service

## Réseau de pistes cyclables :

- . RD 802 et 804

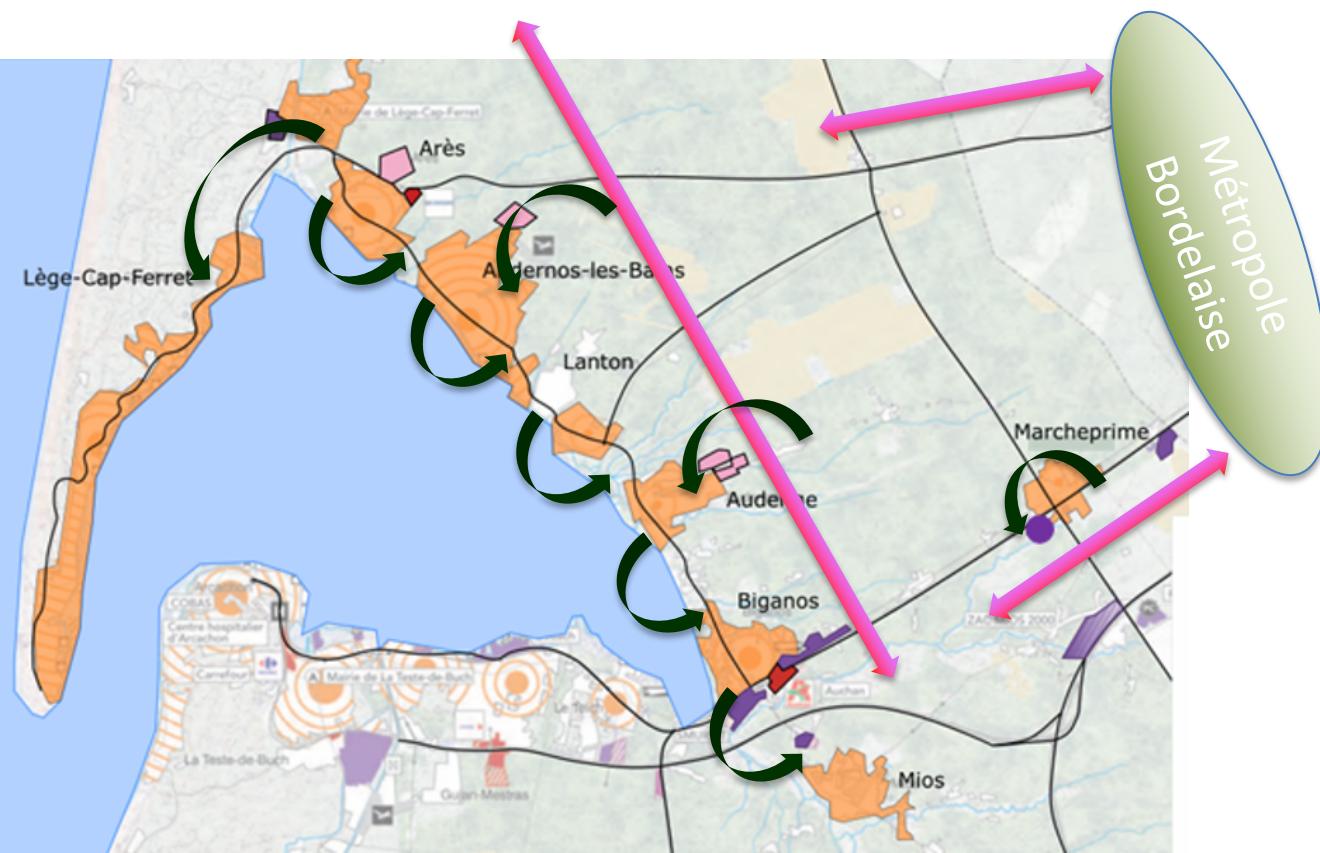
## Réseau routier

# LE SYSTÈME DES MOBILITÉS EXISTANT, C'EST: une offre réelle, mais

- Des interconnexions en gares de Biganos et de Marcheprime perçues comme peu performantes (temps d'attente significatifs, fréquences mal adaptées, pas de bus pour desservir la gare, ...)
- Une ligne de bus 610 sur la RD3 qui pâtit des contraintes de circulation
- Une accidentologie très élevée sur le réseau routier (347 accidents avec 60 tués en 10 ans)
- Un réseau routier inadapté aux interventions des secours

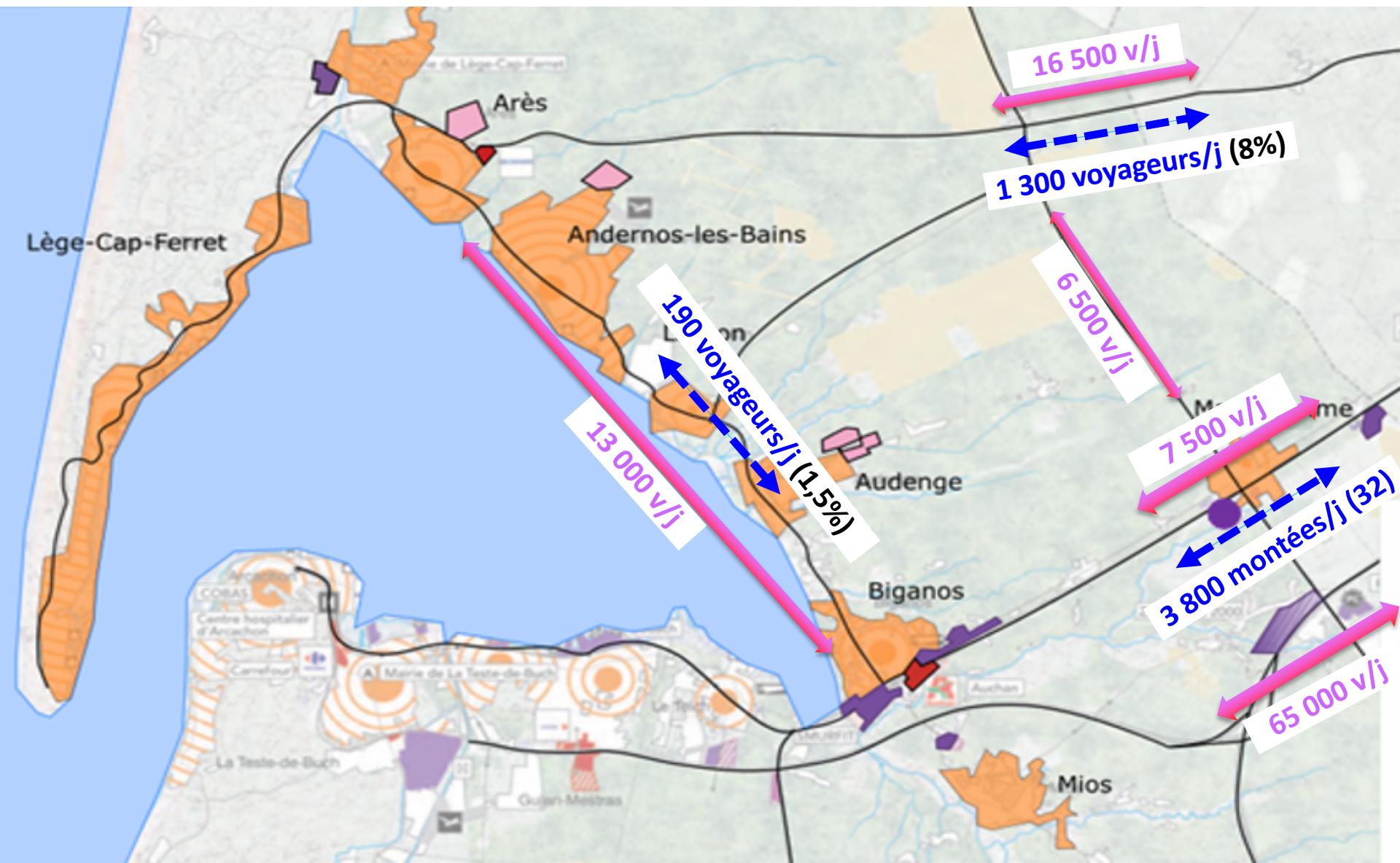
# LE SYSTÈME DES MOBILITÉS EXISTANT, C'EST: de nombreux conflits d'usages en milieux urbains

- Des réseaux cyclables interrompus et de multiples croisements entre pistes cyclables et les routes
- Des conditions de cheminement pour les piétons et les vélos peu sécurisantes sur des axes trop circulés en milieux urbanisés



- Des flux longue distance (Nord – Sud)
- mélangés avec des déplacements très locaux sur la RD3

# LE SYSTÈME DES MOBILITÉS EXISTANT, C'EST: un usage significatif des transports collectifs vers la métropole



# LE SYSTÈME DES MOBILITÉS EXISTANT, C'EST un usage très important de la voiture



- 93% des ménages de la COBAN possèdent au moins une voiture

*Gironde = 84% - France = 81%*

- 85% des déplacements « domicile – travail » s'effectuent en voiture

*Gironde = 75% - France = 70%*



# LE SYSTÈME DES MOBILITÉS EXISTANT, C'EST

## un usage significatif du vélo et de la marche



Sud-Ouest - Andernos

- 20% des déplacements se font en marchant
- 5,5% des déplacements se font en vélo



Cerema – Sortie d'école à Biganos

---

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018

# LE PROJET DE DÉPLACEMENTS DURABLES DU NORD BASSIN, C'EST DONC :

- Intégrer les besoins de tous les usagers
- Intégrer tous les modes de déplacements
- Intégrer et mixer différentes offres de déplacement

	Voiture		Marche	Vélo	Transports collectifs	autres
COBAN (2009)	70%		20%	25,5%	5,5%	3,1%
Gironde (2009)	68%		20%	23,0%	3,0%	7,4%
Métropole (2009)	60%		23%	27,0%	4,0%	11,0%
Métropole (2017)	50%	-10%	+10%	29%	37,0%	8,0%
Bordeaux intra muros (2017)	29%		41%	13,0%	15,0%	< 2%

Annotations on the table:

- Red text: -10% (under the 2009 COBAN car mode), 50% (under the 2017 Metropole car mode), and 37,0% (under the 2017 Metropole walking mode).
- Blue text: +10% (under the 2009 COBAN walking mode) and 12,0% (under the 2017 Metropole public transport mode).
- Red curved arrows: one pointing from the 2009 COBAN car mode to the 2017 Metropole car mode, and another pointing from the 2009 COBAN walking mode to the 2017 Metropole walking mode.

# LE PDDNB, C'EST DONC :

## apaiser la RD3 en faveur de la vie locale

**Enjeux:** Favoriser la vie locale, les modes actifs de déplacement (vélo, marche, ...), supprimer les conflits d'usage et améliorer la sécurité.



### Réponses :

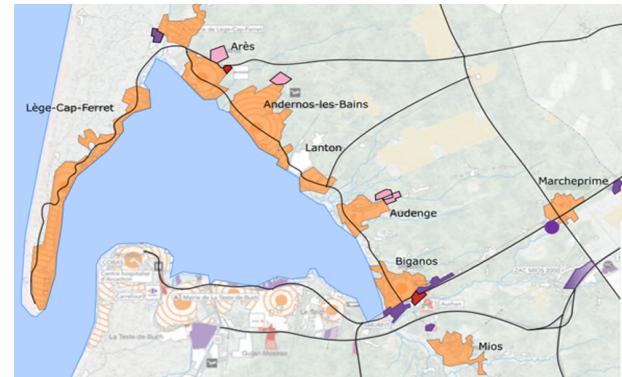
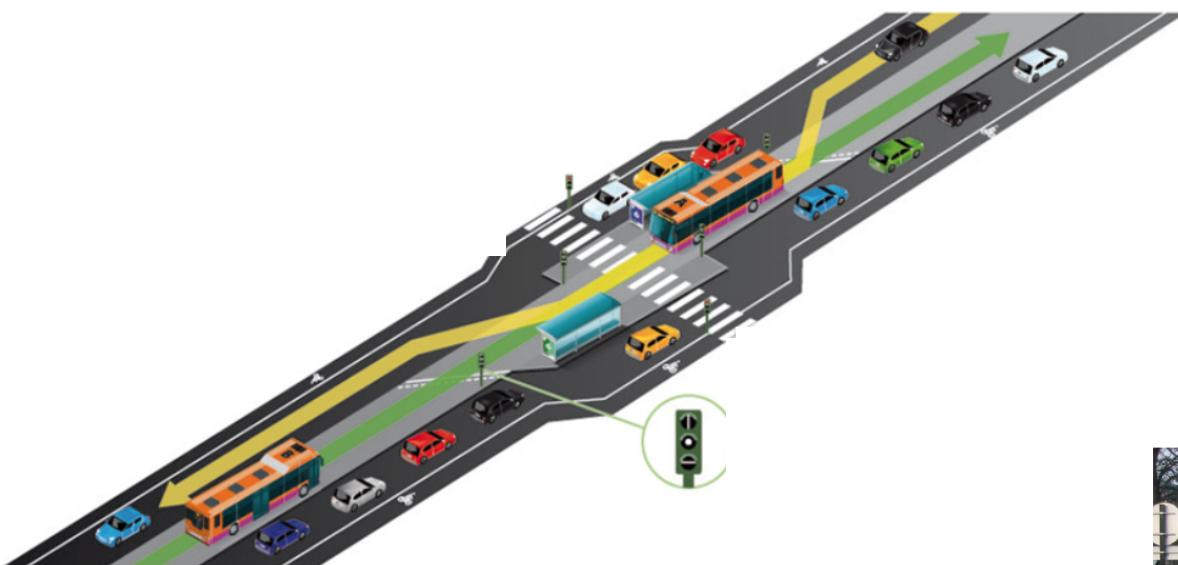
- Réduire le trafic
- Interdire l'accès à certains usagers
- Créer des zones de circulation apaisée



# LE PDDNB, C'EST DONC :

## apaiser la RD3 en faveur des transports collectifs

**Enjeux:** Desserte des gares, des zones d'activité, des écoles, des pôles administratif et de santé ...



Etude Sybarval (T-I)

### Réponses :

- Améliorer la vitesse commerciale des BUS
- Créer des couloirs dédiés (carrefours, etc.)

Réunion publique – jeudi 17 mai 2018

# LE PDDNB, C'EST DONC :

## apaiser la RD3 en faveur des transports collectifs

**Enjeux:** Desserte des gares, des zones d'activité, des écoles, des pôles administratif et de santé ...



Bayonne (Source CABAB)

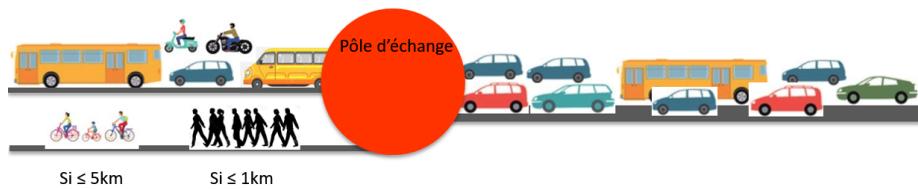


Sallanches (Source mairie)

# LE PDDNB, C'EST DONC :

favoriser les reports modaux et améliorer l'intermodalité

**Enjeux:** Réduire l'usage de la voiture au profit d'autres modes de déplacements



**Réponses :**

- Créer des pôles d'échange
- Les rapprocher des centres de vie
- Accessibilité



# LE PDDNB, C'EST ÉGALEMENT LES 2 SCHÉMAS DE LA COBAN

## Pour améliorer la mobilité et les déplacements doux

- **Objectif de ces 2 schémas :**
  - 1) **Planifier la politique de mobilité de la COBAN**
  - 2) **Apporter des solutions concrètes aux habitants** afin d'améliorer les conditions de déplacement pour tous les modes de transports
- **25 actions** pour répondre aux besoins actuels, mais aussi anticiper et accompagner l'évolution des pratiques de déplacements
- « **La bonne réalisation** des actions décidées par la COBAN est en grande partie **conditionnée à un délestage de la RD3** au profit des modes alternatifs à la voiture individuelle » (*Bruno LAFON, Président de la COBAN*)

# LE PDDNB, C'EST ÉGALEMENT LES 2 SCHÉMAS DE LA COBAN

## Comme base commune aux 3 scénarios

Les 3 scénarios proposés comprennent **un même socle commun d'actions issues des deux schémas de la COBAN** :

1. **Amélioration** de l'offre existante en **transports collectifs**.
2. **Renforcement des pôles d'échanges** existants.
3. Aménagements de sécurité afin d'améliorer les modes actifs.
4. **Implantation de 5 carrefours de mobilité** dans les centres urbains.
5. Incitation et accompagnement à la mise en œuvre des **plans de mobilité**.
6. Développement d'une **fonction de conseil en mobilité**.
7. Mise en œuvre d'une **gouvernance partagée** de la mobilité.

# SCENARIO N°1

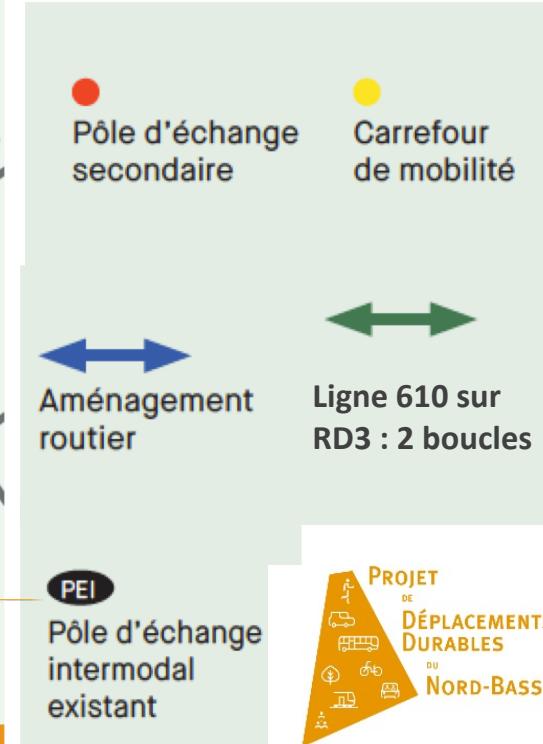
## Un projet de moindre coût et de moindre impact environnemental

- Il comprend le socle commun d'actions issues des schémas « mobilités » et « modes doux » de la COBAN
- Il propose pour les modes actifs (vélos et piétons) :
  - Des petits aménagements de sécurité pour les modes actifs (PAMA) dans les centres urbains
- Il propose pour les transports collectifs :
  - Amélioration des transports collectifs existants (ligne Transgironde n°610 par un fonctionnement en boucle, Transport à la demande)
- Il propose pour le report modal (intermodalité) :
  - Implantation de 5 carrefours de mobilité dans les centres urbains de Lège, Andernos, Lanton, Audenge et Mios, pour une meilleure connexion entre les modes de déplacements
  - Renforcement des pôles d'échanges existants de Marcheprime et Biganos
- Il propose pour les déplacements routiers :
  - Création de 2 bretelles de liaison routière à Blagon (RD106/RD5) et Marcheprime (RD5/RD1250)

# SCENARIO N°1



- Il comprend le socle commun d'actions issues des schémas « mobilités » et « modes doux » de la COBAN
- Il propose pour les modes actifs (Vélos et piétons) :
  - Des petits aménagements de sécurité pour les modes actifs (PAMA) dans les centres urbains
- Il propose pour les transports collectifs :
  - Amélioration des transports collectifs existants (ligne Transgironde n°610) par un fonctionnement en boucle, Transport à la demande
- Il propose pour le report modal (Intermodalité) :
  - Implantation de 5 carrefours de mobilité dans les centres urbains de Lège, Andernos, Lanton, Audenge et Mios, pour une meilleure connexion entre les modes de déplacements
  - Renforcement des pôles d'échanges existants de Marcheprime et Biganos
- Il propose pour les déplacements routiers :
  - Création de 2 bretelles de liaison routière à Blagon (RD106/RD5) et Marcheprime (RD5/RD1250)



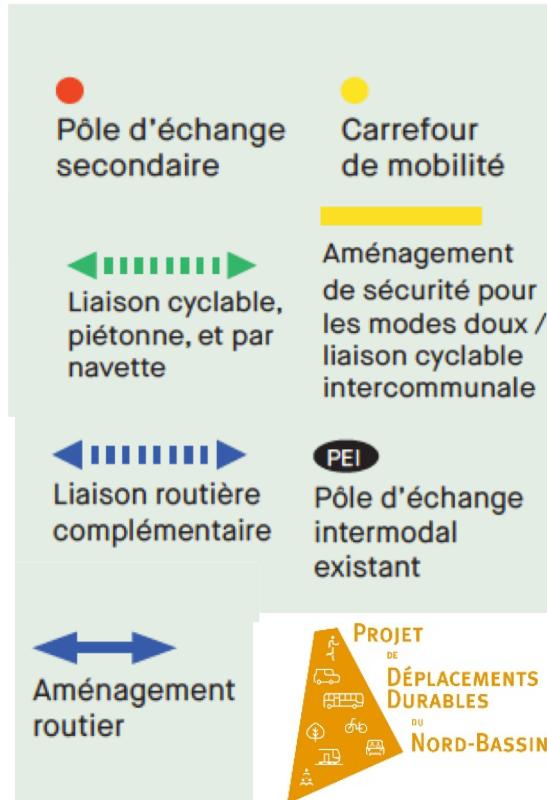
# SCENARIO N°2

## Un projet qui améliore l'attractivité des transports en commun et conduit à un début d'apaisement de la RD3

- Il comprend le socle commun d'actions issues des schémas « mobilités » et « modes doux » de la COBAN
- Il propose pour le report modal (Intermodalité) :
  - *5 carrefours de mobilité dans les centres urbains + Renforcement des pôles d'échanges existants de Marcheprime et Biganos*
  - Création de 5 pôles d'échanges secondaires en retrait des secteurs urbanisés
- Il propose pour les modes actifs (Vélos et piétons) :
  - *Les petits aménagements de sécurité pour les modes actifs (PAMA)*
  - Le développement des liaisons cyclables intercommunales et vers les pôles d'échanges secondaires
- Il propose pour les transports collectifs :
  - Amélioration des transports collectifs existants (ligne Transgironde n°610 par un fonctionnement en boucle, Transport à la demande)
  - Navettes reliant centres urbains aux pôles d'échanges secondaires
- Il propose pour les déplacements routiers :
  - Transformation des pistes forestières 209/210 en voie routière de délestage pour **capter 15 à 25% du trafic de la RD3**
  - 2 options de liaisons Nord et Sud

# SCENARIO N°2

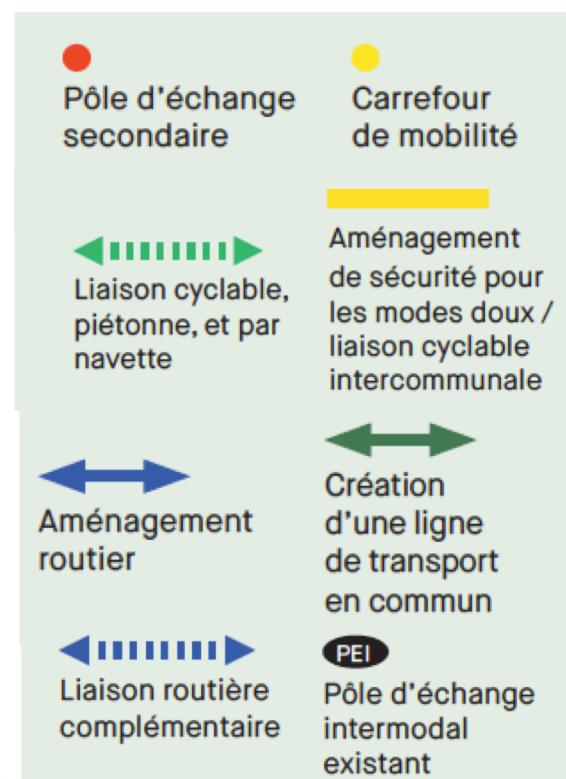
- Il comprend le socle commun d'actions issues des schémas « mobilités » et « modes doux » de la COBAN
  - Il propose pour le report modal (Intermodalité) :
    - 5 carrefours de mobilité dans les centres urbains + Renforcement des pôles d'échanges existants de Marcheprime et Biganos
    - Création de 5 pôles d'échanges secondaires en retrait des secteurs urbanisés
  - Il propose pour les modes actifs (Vélos et piétons) :
    - Les petits aménagements de sécurité pour les modes actifs (PAMA)
    - Le développement des liaisons cyclables intercommunales et vers les pôles d'échanges secondaires
  - Il propose pour les transports collectifs :
    - Amélioration des transports collectifs existants (ligne Transgironde n°610 par un fonctionnement en boucle, Transport à la demande)
    - Navettes reliant centres urbains aux pôles d'échanges secondaires
  - Il propose pour les déplacements routiers :
    - Transformation des pistes forestières 209/210 en voie routière de délestage pour capter 15 à 25% du trafic de la RD3
    - 2 options de liaisons Nord et Sud



# SCENARIO N°3

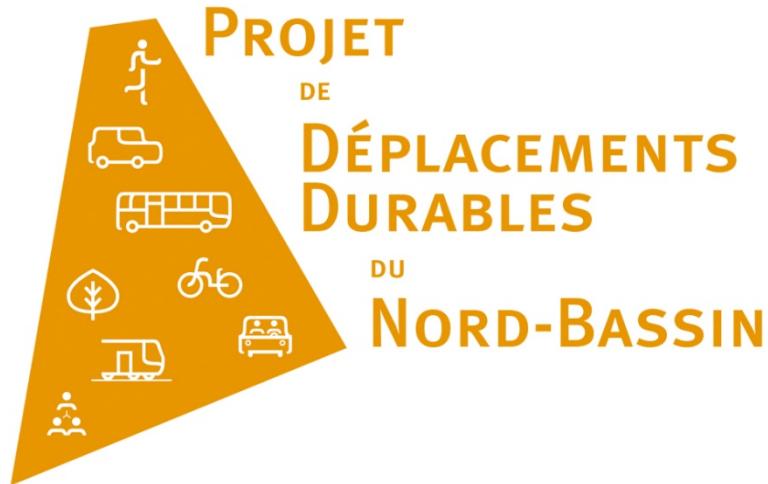
## Spécificités :

- **Poursuite de la transformation de la RD3 en voie urbaine avec des zones de circulations apaisées**
  - **Création d'une nouvelle ligne de bus interurbaine en connexion avec le pôle intermodal de Marcheprime**
  - **Priorisation des transports en commun aux carrefours avec évolution vers un fonctionnement partiel de type transport en commun en site propre**
  - **Utilisation des emprises d'une ligne RTE pour la création d'une voie rétro-littorale afin de capter 25 à 35% du trafic de la RD3**





ÉCHANGES



## CONCLUSION

Alain RENARD, *Vice-Président du Département*



MERCI DE VOTRE ATTENTION

